



Siège

Z.I de Jarry - Rue Ferdinand Forest
Immeuble Patio de Houelbourg
97122 BAIE-MAHAULT
Adresse postale
BP 2063 - 97192 JARRY CEDEX
Tél. : 0590 32 57 57 - Fax : 0590 32 53 65
Email : safergpe@safer-guadeloupe.fr

SA au capital de 1 035 216 €
SIRET 303 099 816 00041 - APE 4299 Z
Agréée par Arrêté Interministériel du 8 juin 1967

www.safer-guadeloupe.com

N/Réf. : **615** /2026-RT/SF

Objet : **Urgence FEADER et sauvegarde de l'agriculture guadeloupéenne**

BAIE-MAHAULT, le 13 aout 2026

Le Président Directeur Général,

A

Monsieur le Président de Région
Hotel de région
Avenue Paul Lacave Petit-Paris
97100 BASSE-TERRE

Monsieur le Président,

La mobilisation récente et légitime des Jeunes Agriculteurs devant l'antenne de la Région Guadeloupe pour dénoncer les retards dans le versement des aides du FEADER témoigne d'une exaspération profonde. Elle révèle surtout que toute une profession a atteint un point de rupture.

Cette situation ne peut plus être considérée comme un simple dysfonctionnement administratif. L'agriculture guadeloupéenne est aujourd'hui gravement fragilisée.

En ma qualité de Président de la SAFER Guadeloupe, institution directement engagée dans l'installation et le maintien des exploitations agricoles sur notre territoire, je ne peux rester silencieux face à une situation qui touche directement les agriculteurs, menace leurs projets et compromet l'avenir de notre agriculture.

Lorsqu'un agriculteur ne peut plus payer ses fournisseurs, renouveler son matériel ou développer son exploitation, ce n'est pas seulement son activité individuelle qui est fragilisée. C'est toute une chaîne économique qui est affectée.

Nous ne pouvons pas appeler nos jeunes à s'installer, encourager les agriculteurs à investir et demander à notre territoire de produire davantage localement si, dans le même temps, les aides indispensables à la réalisation de ces projets ne sont pas versées dans des délais compatibles avec la réalité économique des exploitations.

Les agriculteurs guadeloupéens ne peuvent plus continuer à supporter seuls les conséquences financières de retards administratifs qu'ils ne maîtrisent pas.

Je n'ignore ni la complexité des règles européennes ni la multiplicité des acteurs intervenant dans la gestion, l'instruction et le paiement des aides du FEADER. Toutefois, cette organisation ne doit pas conduire à laisser les agriculteurs sans interlocuteur, sans réponse et sans visibilité.

Il ne s'agit pas d'ouvrir une polémique institutionnelle. Il s'agit d'empêcher que les lenteurs de la chaîne administrative ne se transforment en cessations d'activité sur le terrain.

En sa qualité d'autorité de gestion, il revient aujourd'hui à la Région Guadeloupe de prendre l'initiative d'une réponse coordonnée, opérationnelle et transparente, en réunissant l'ensemble des acteurs intervenant dans l'instruction et le paiement des aides.

La Région porte légitimement l'ambition d'une plus grande souveraineté alimentaire pour notre territoire. Mais cette ambition ne peut pas reposer uniquement sur des orientations ou des déclarations d'intention.

Sans agriculteurs en capacité de produire, d'investir et de vivre dignement de leur travail, il ne peut y avoir de souveraineté alimentaire.

Je prends acte des premières mesures annoncées par la Région pour répondre à cette situation. Elles constituent un signal nécessaire. Mais compte tenu de l'urgence, nous devons désormais passer à une logique de résultats, avec un calendrier précis, des responsabilités clairement identifiées et des moyens exceptionnels. C'est pourquoi je vous demande solennellement d'engager :

- un plan d'urgence pour le paiement des aides FEADER, avec un traitement prioritaire des dossiers les plus anciens et des exploitations les plus fragilisées ;
- un calendrier précis, public et vérifiable de résorption des retards, comportant des échéances claires de traitement et de paiement ;
- des mesures de trésorerie réellement adaptées aux besoins des exploitations,
- un accompagnement administratif renforcé et une simplification effective des procédures, avec un interlocuteur clairement identifié pour chaque bénéficiaire ;
- une transparence totale sur les causes des retards, les points de blocage et les mesures prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Monsieur le Président, les agriculteurs guadeloupéens ne demandent ni faveur ni traitement de complaisance. Ils demandent que les engagements pris soient respectés, que les aides attendues soient effectivement versées et que leur travail soit considéré à la hauteur de son importance pour notre territoire.

Les agriculteurs ont suffisamment attendu. Seule une action rapide, concrète et lisible permettra de rétablir la confiance du monde agricole et de donner un contenu réel à notre ambition commune de souveraineté alimentaire.

Je sais votre attachement au développement agricole de notre territoire. C'est précisément à ce titre que je vous demande de prendre la pleine mesure de cette urgence et d'engager une réponse forte, coordonnée et immédiatement opérationnelle.

Comptant sur votre engagement au service de notre territoire et de celles et ceux qui le nourrissent, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Rodrigue TREFLE
Président Directeur Général

